



BBTK
ABVV



SETCa
FGTB



LBC-NVK



CNE L'avenir a son syndicat



ACLVB
LIBERALE VAKBOND



CGSLB
SYNDICAT LIBERAL

Cahier de revendications commun CCT 2017-2018

CP 309 – Sociétés de bourse

1. AUGMENTATION DU POUVOIR D'ACHAT

- Modalisation maximum de la marge de 1,1% par le biais d'une augmentation des salaires barémiques et des salaires réels bruts.

2. SÉCURITÉ D'EMPLOI

- Reconduction et renforcement de l'engagement sectoriel, avec notamment :
 1. Dispositions en matière de licenciement individuel ou multiple : droit à un entretien individuel préalablement au licenciement. Il convient d'y ajouter un droit au coaching à propos de la procédure et un plan d'action si le fonctionnement n'est pas bon + droit à une assistance syndicale en cas d'escalade
 2. En cas d'intention de licenciement individuel ou multiple pour raisons techniques et économiques, l'on examinera au maximum des alternatives comme le reclassement, la formation ou la redistribution du travail afin d'éviter des licenciements secs ou forcés.
 3. Sanctions en cas de non-respect.

3. FORMATION, ÉVOLUTION DANS LA FONCTION et DÉVELOPPEMENT DE LA CARRIÈRE

- Reconduction des dispositions de la CCT groupes à risque & financement Starfin.
- Formation : trajectoire de croissance sur 5 ans vers un droit individuel à 5 jours de formation par ETP par an. Balisage de la formation (≠ obligations légales, sessions de brainstorming, briefings, team building, team-meetings). Mécanisme de sanction
- Prolongation et augmentation de la dotation au fonds syndical.

4. TÉLÉTRAVAIL OCCASIONNEL ET FIXE

- Cadre sectoriel télétravail : fixe et occasionnel.



BBTK
ABVV



SETCa
FGTB



LBC-NVK



L'avenir a
son syndicat



ACLVB
LIBERALE VAKBOND



CGSLB
SYNDICAT LIBERAL

5. TRAVAIL FAISABLE – COMBINAISON TRAVAIL/VIE PRIVÉE – FIN DE CARRIÈRE

- À la lumière de l'allongement de la carrière et de la CCT 104 : deuxième jour de congé payé à partir de l'âge de 64 ans.
- Crédit-temps à mi-temps et temps plein avec motif à concurrence de 51 mois.
- Adhésion à la CCT-cadre n°127 du CNT : à partir de 55 ans pour un emploi d'atterrissage rémunéré pour les travailleurs ayant une carrière longue de 35 ans (diminution 1/5 et diminution 1/2).
- Droit au congé sans solde par analogie au CT sans motif supprimé, avec protection contre le licenciement et droit de retour dans la même fonction.
- Adhésion maximum à toutes les CCT-cadres du CNT en matière de RCC
- Cadre sectoriel en matière d'outsourcing, responsabilisation.

6. OUTPLACEMENT

- Poursuite de l'alignement de l'outplacement sectoriel avec Right Management.

7. MOBILITÉ

- Empreinte écologique : indemnité vélo et indemnité parking à la gare pour transports en commun.

8. STATUT DE LA DÉLÉGATION SYNDICALE

- Élaboration du statut de la délégation syndicale.

9. AUTRES

- Examen de l'évolution de la quantité et de la qualité de l'emploi sous l'effet des nouvelles technologies (notamment numérisation).